



Paris, le 19 septembre 2022

Monsieur Stanislas Guerini

Ministre de la Transformation et de la
Fonction publiques
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Objet : Evolution de l'encadrement supérieur technique de l'Etat

Monsieur le Ministre,

La réforme de la haute fonction publique a désormais bien avancé avec la création de la DIESE et l'établissement de lignes directrices de gestion et, pour les corps administratifs, avec la mise en place de l'INSP et du corps des Administrateurs de l'Etat.

En ce qui concerne les ingénieurs, l'UniPEF a pris acte de de la remise du rapport Berger/Guillou/Lavenir au Premier ministre en février 2022 ; l'UniPEF se félicite que le gouvernement reconnaisse à cette occasion les besoins de l'Etat en compétences techniques et scientifiques de haut niveau et en particulier d'ingénieurs, avec une perspective de gestion par domaines de compétence et des évolutions statutaires.

Mais la réforme de la haute fonction publique pour l'encadrement supérieur technique de l'Etat semble aujourd'hui en veille alors même que l'actualité a souligné la forte dimension technique des défis de politiques publiques en matière de transition écologique, de sobriété énergétique, de souveraineté alimentaire, industrielle et numérique.

L'UniPEF ne peut se satisfaire de cette situation inaboutie qui crée un décalage avec les administrateurs de l'Etat et pénalise aujourd'hui l'ensemble des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF) mais surtout nuit à l'attractivité de la haute fonction publique pour les jeunes générations d'ingénieurs alors que de nombreuses perspectives de carrières et rémunérations leurs sont offertes à l'échelle nationale et internationale.

Les corps techniques supérieurs ont fait la preuve de leur efficacité dans la durée à recruter des talents et les fidéliser au sein de l'Etat, y compris vers les territoires, à développer des compétences

opérationnelles et les mettre au service de l'ensemble des ministères, sans monopole statutaire sur tels ou tels emplois d'encadrement supérieur.

Il est donc urgent de reconnaître l'utilité des compétences techniques au plus haut niveau de l'Etat, à côté des administrateurs de l'Etat, et d'affirmer des perspectives de parcours équivalentes. À la suite de la remise du rapport Berger/Guillou/Lavenir, l'UnIPEF a constamment dialogué avec la DIESE pour approfondir et enrichir les propositions faites dans le rapport. Dans l'attente des propositions concrètes que fera la DIESE, l'UnIPEF tient à vous informer que, pour assurer un haut niveau de service pour les pouvoirs publics, les ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts, qui représentent la majorité des effectifs des corps techniques A+, seront particulièrement attentifs aux points suivants :

- **Garantir l'attractivité pour les jeunes générations**

Les enjeux du développement durable mobilisent les jeunes générations, y compris les femmes qui sont relativement nombreuses au sein des IPEF.

Pour les jeunes ingénieurs, l'attractivité du corps passe par la nature des métiers et des missions qu'ils pourront exercer, par la possibilité d'accéder un jour aux plus hautes responsabilités. Les enjeux de développement durable sont attractifs et répondent à la quête de sens des jeunes générations.

Les IPEF manifestent un attachement particulier à leur vocation d'ingénieurs et aux modes de raisonnement utiles pour l'Etat que leur formation induit. Dans cet esprit, le recrutement des ingénieurs doit être réalisé sur la base des compétences techniques et scientifiques et de la motivation individuelle à servir l'Etat, qu'il s'agisse des écoles viviers privilégiées (pour le corps des IPEF : Ecole polytechnique, ENS, écoles d'agronomie) ou des voies d'accès permettant de progresser encore vers une meilleure diversité des expériences professionnelles et une plus grande diversité sociale.

Le fait d'avoir des domaines de compétences clairement identifiés, adossés à des formations qui leur correspondent et ouvrant à la pratique de l'interdisciplinarité sera une garantie d'attractivité. En revanche l'intégration dans le corps des administrateurs de l'État dès la sortie d'école d'ingénieurs soulève des questions d'identité et est rejetée par les jeunes IPEF.

Par ailleurs l'UnIPEF soutient le maintien d'un nombre significatif de formations doctorales, notamment pour piloter les apports de compétences les plus complexes et accéder à des responsabilités aux niveaux européens et internationaux où les Français sont sous-représentés.

- **Améliorer très nettement la gestion du corps en mettant en place une gestion par métiers, alliée à une vision stratégique**

La gestion actuelle des IPEF partagée entre plusieurs ministères n'est pas satisfaisante et doit être harmonisée ; il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion personnalisée sur des sous-ensembles métiers, pour répondre aux besoins des services employeurs tout en développant une vision stratégique pour préparer les profils du futur. Cette gestion par métier doit pouvoir s'insérer dans une logique interministérielle pilotée par la DIESE. Sur le principe, l'architecture proposée par la mission sur des domaines de compétence répond à cette demande ; mais la liste des domaines doit être retravaillée pour mieux tenir compte des finalités actuelles et futures de l'action publique. En outre, quels que soient le nombre de domaines retenus et leur périmètre, la mise en œuvre ne doit pas être rigide, elle doit permettre des mobilités entre domaines et la gestion doit être réalisée dans des sous-ensembles de taille « raisonnable ».

L'UnIPEF soutient la distinction des fonctions de gestionnaire de compétences et d'employeur (en particulier les ministères) qui doit permettre d'éviter l'écueil d'une gestion des profils uniquement dans une vision de court terme.

Comme le rapport Berger/Guillou/Lavenir n'évoque pas le volume des recrutements, l'UnIPEF demande que le nombre des recrutements des cadres techniques A+ de l'Etat fasse l'objet d'un

examen approfondi, en particulier pour que les recrutements dans les différents domaines soient adaptés pour faire face aux besoins de l'Etat et plus généralement du secteur public.

Enfin il conviendra d'accorder des moyens suffisants pour une véritable gestion personnalisée des parcours, qu'il s'agisse des viviers d'emplois de direction ou de l'expertise de haut niveau qui valorise les compétences de ceux qui n'accèdent pas aux plus hauts postes. Les ingénieurs en détachement dans les collectivités territoriales ou en établissements publics et ceux qui sont en disponibilité devront être gérés avec la même attention que les autres, en particulier pour accéder aux postes de haut niveau de l'Etat.

- **Statuts et rémunération : de véritables harmonisations sont nécessaires**

Comme cela a été fait pour les corps administratifs, pour qu'elle soit efficace au bénéfice du service public, cette réforme doit être accueillie positivement. Quelles que soient les réformes statutaires qui seront retenues, elles doivent s'accompagner d'une reconnaissance concrète de l'importance pour l'Etat de son encadrement supérieur technique et d'une harmonisation des statuts (grades et échelons indiciaires, ou ce qui s'y substituera). Cette harmonisation devra aussi porter sur les règles d'évolution et de promotion tout au long de la carrière, ainsi que sur les régimes indemnitaires. C'est une revalorisation complète qui doit être mise en œuvre à un niveau au moins équivalent à celui des administrateurs de l'Etat, magistrats de la Cour des comptes ou conseillers d'Etat. La convergence des statuts et l'alignement des rémunérations entre administrateurs et ingénieurs doit faciliter la fluidité des parcours et permettre d'attirer et de retenir les meilleurs profils au bénéfice de l'Etat.

Il faudra veiller à ce que la fonctionnalisation des parcours ne réduise pas l'attractivité des carrières techniques et scientifiques de haut niveau de l'Etat.

Il faudra également pouvoir garantir de façon concrète que les ingénieurs puissent accéder aux plus hautes responsabilités de l'Etat et ne soient pas marginalisés du seul fait de leur statut d'ingénieurs par rapport aux administrateurs de l'Etat. L'expérience a en effet montré tout l'intérêt que des ingénieures et ingénieurs de haut-niveau de l'Etat occupent des postes de direction dans la haute fonction publique de l'Etat, y compris dans les fonctions de préfet et de directeur général en administration centrale et dans les grands établissements publics.

Je suis persuadée que la prise en compte de ces observations contribuera au succès de la mise en œuvre de la réforme que nous appelons de nos vœux ; le *statu quo* actuel n'est pas tenable, dans l'intérêt de l'action publique. Je reste bien entendu à votre disposition pour évoquer ces sujets de façon plus détaillée et pour participer aux réunions de concertation que vous pourrez organiser sur les modalités de mise en œuvre de la réforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Sandrine Gourlet

Présidente de l'Unipef